

JOURNAL DU LOT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

10 fr. par AN

HORS DU DÉPARTEMENT : 12 francs par an.

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

ADMINISTRATION

CAHORS : L. LAYTOU, DIRECTEUR, RUE DU LYCÉE

L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n° 34, et Place de la Bourse, n° 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

PUBLICITÉ

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent.
RÉCLAMES — 50 —

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

Cahors, le 18 Février

La Question d'Orient

Je ne suis pas pessimiste et n'ai pas l'habitude de voir l'horizon politique sous des couleurs peu rassurantes, d'autant plus que cela ne sert absolument à rien. Cependant, j'avoue que la question d'Orient, ou, si l'on aime mieux, la question turque, me préoccupe un peu et fait naître en moi des pensées qui ne sont rien moins que rassurantes pour l'avenir.

Il y a si longtemps que l'on en parle, de cette question d'Orient.

On répondra peut-être à cela que j'exagère les choses et que je me fais une montagne d'une simple taupinière.

C'est possible. Je n'ignore pas que nous sommes portés, en général, à grossir l'importance des événements et à les regarder par le gros bout de la lunette. Néanmoins, tous les hommes un peu au courant de la politique conviendront avec moi que ce qui se passe actuellement en Orient n'est pas de nature à rassurer les amis de la paix.

Je sais bien que nos politiciens répètent à qui veut les entendre que nous marchons d'accord avec la Russie, notre alliée, et que la politique franco-russe en Orient est avant tout une politique conservatrice.

La politique conservatrice a du bon, même en ce qui concerne les choses de l'extérieur, cela n'est pas douteux ; mais encore faut-il qu'elle ne dégénère pas en une politique de complet désintéressement et d'abandon.

La France a des intérêts importants à sauvegarder en Orient, et la tradition lui impose des devoirs auxquels elle ne saurait se soustraire sans manquer à sa mission.

Je ne sais pas ce que l'on pense à Saint-Petersbourg du massacre des chrétiens en Arménie, en Crète et ailleurs, où le sang des victimes immolées par un fanatisme

sauvage crie vengeance, mais je ne puis croire que la Russie, protectrice des contrées d'Orient, demeure indifférente en présence de ces sinistres hécatombes.

Je n'ignore pas que certains journaux étrangers ont prétendu que la diplomatie franco-russe n'avait d'autre but, en s'occupant de la question turque, que de guérir « l'homme malade ». Oui, sans doute, elle veut guérir « l'homme malade », mais à la condition qu'il consentira à se soumettre aux prescriptions de ses médecins.

Guérir « l'homme malade » ! Voilà une tâche ardue, assurément, surtout quand il est avéré que nombre d'héritiers aussi avides que peu scrupuleux, convoitent depuis longtemps ses dépouilles.

Ce que la France et la Russie doivent soutenir en Orient, ce n'est pas le vieux régime arbitraire datant du seizième siècle qui déshonore encore la Turquie, ce n'est pas non plus le fanatisme odieux qui pousse les musulmans à égorger les chrétiens, parce qu'ils ne partagent pas leurs croyances religieuses. Aujourd'hui, la liberté de conscience doit être une des lois fondamentales de tous les Etats et la Turquie ne saurait faire exception à la règle. C'est pourquoi, les massacres qui ont eu lieu en Arménie et en Crète ont produit une si vive et si douloureuse impression dans toute l'Europe.

Que la France et la Russie soient d'accord pour garantir à l'empire turc son intégrité, c'est bien. Les chrétiens libres dans la Turquie indépendante. Personne, en Europe, n'oserait assurément élever la voix contre un pareil projet. Mais la difficulté est de la réaliser, car il faut compter avec le fanatisme musulman et ses habitudes séculaires d'intolérance.

Si j'en crois les journaux de Saint-Petersbourg et les écrivains russes qui connaissent le mieux l'Orient, la France et la Russie, en poursuivant ce but, poursuivent une chimère, car ces écrivains estiment que la Turquie est irrémédiable. Les raisons sur lesquelles ils appuyent cette affirmation ont bien leur valeur.

S'il est un fait bien avéré, en diplomatie, c'est que la Sublime-Porte a toujours opposé à toutes les observations et réclamations de l'Europe une fin de non-recevoir absolue. Maintes fois elle a fait les plus séduisantes promesses, elle n'en a jamais tenu aucune. C'est en vain que les congrès se sont réunis et qu'ils ont pris des résolutions, la Porte les a toujours éludées avec un sans-gêne qui prouve qu'elle professe pour la diplomatie le plus suprême dédain. Elle promettra tout ce qu'on voudra, mais elle n'en fera qu'à sa volonté.

Ensuite la diplomatie européenne a peut-être le tort d'ignorer qu'il s'est produit dans tout le monde chrétien un mouvement d'opinion très vif en faveur des chrétiens d'Orient, victimes de l'intolérance et des vexations des musulmans. J'ajouterai qu'il y a encore beaucoup d'autres victimes de l'oppression musulmane. Je pourrais citer les Macédoniens, les Grecs de l'Asie, les Crétois, etc. Il est certain que d'un jour à l'autre, l'incendie peut éclater sur d'autres points, et alors les puissances qui se tiennent actuellement sur la réserve et obéissent à un étroit égoïsme, seront obligées d'intervenir.

La situation est devenue telle, en effet, qu'il faut ou laisser les Turcs et les chrétiens s'entregorger sous les regards indifférents du gouvernement de Constantinople, ou intervenir militairement pour faire cesser ces massacres et rétablir un peu d'ordre et de tranquillité dans l'empire. Mais qui interviendra ? C'est là la question capitale, la question pleine de périls, celle qui pourra mettre, comme on dit, le feu aux poudres ; car il est à prévoir que toutes les puissances qui aspirent à se tailler la part du lion dans les dépouilles de « l'homme malade » réclameront pour elles ce périlleux honneur.

De là la discorde, des compétitions dangereuses, des *casus belli*.

On voit, comme je le dis plus haut, que la question d'Orient est grosse de périls ; elle peut être l'étincelle qui mettra le feu aux

poudres et allumera l'incendie. Puisse-t-il ne pas en être ainsi !

J. QUERCYTAÏN.

INFORMATIONS

Conseil des ministres

Le conseil des ministres de mardi, a été consacré à l'examen des affaires d'Orient.

Le Livre Jaune

Le Livre Jaune sur les affaires arméniennes et sur les projets de réformes de l'empire ottoman a été distribué mardi.

A la Chambre

La Chambre continue la discussion de la loi de finances.

Elle prend en considération l'amendement Guillemet, accepté par M. Cochery, et demandant la modification de la taxe militaire.

Au Sénat

Le Sénat continue la discussion de la proposition de loi sur les vins artificiels.

Les tribunaux agricoles

La commission d'initiative parlementaire a conclu à la prise en considération de la proposition de MM. Cluseret et Michelin, ayant pour objet la création et l'organisation de tribunaux agricoles.

M. Michelin, rapporteur, a rédigé un rapport en ce sens.

Les conseils de préfecture

La commission élue mardi pour examiner le projet du ministre de l'intérieur tendant à remplacer les 90 conseils de préfecture départementaux par 20 conseils régionaux, se compose de : MM. Mathé, Vacher, Bérard (Ain), Léglise, Guyot-Dessaigne, Vallé, Delarue, Marchegay, Sarrien et Batiot.

Les six membres radicaux — c'est-à-dire la majorité de la commission — MM. Mathé, Bérard, Guyot-Dessaigne, Vallé, Delarue et Sarrien sont hostiles au projet.

La loi Bérenger

M. Julien Goujon, député de la Seine-Inférieure

je ne l'entends pas ainsi, j'emploierai tous les moyens pour découvrir sa retraite et lui faire parvenir le prix de son travail... pensa le baron.

Dans ce but, celui-ci chercha à obtenir du propriétaire de *Albergo di la Luna* quelques renseignements sur son ancien client ; mais on ne lui en fournit que de très vagues. Durant son séjour à Venise, le jeune peintre, qui travaillait beaucoup au dehors, était presque toujours absent. Il ne connaissait personne en ville, et ne fréquentait que fort peu les quelques autres artistes qui logeaient à l'hôtel.

— Mais, insista le baron de Saint-Clair au patron de *l'Albergo di la Luna*, en descendant chez vous, M. Rigaut ne vous a-t-il pas dit d'où il arrivait ?

— Il s'est fait inscrire comme venant de Rome...

— Et en partant aujourd'hui, vous ignorez quelle direction il a prise ?

— Le garçon qui l'accompagnait à cru l'entendre demander un billet pour France, mais comme ce détail lui importait peu, il a pu se tromper.

La baron remercia et reprit le chemin de l'hôtel Danielli, en songeant, avec chagrin, à la désillusion que son retour causerait à la baronne.

— Pauvre femme, murmura-t-il, cette fois encore comme toujours son espérance sera déçue !

Sur le quai des Esclavons, il s'arrêta, hésitant, très contrarié de l'insuccès de sa démarche. La réponse négative qu'il rapportait n'était pas faite pour calmer l'état de surexcitation nerveuse dans lequel il avait laissé la baronne ; il savait, hélas ! par expérience, — le lecteur le comprendra bientôt — le profond chagrin que cette nouvelle désillusion causerait à sa femme. Aussi est-ce pour ainsi dire en tremblant qu'il monta le grand esca-

FEUILLETON DU « Journal du Lot » 39

LE CHATIMENT

D'UNE MÈRE

Par JACQUES BRÉMOND

SECONDE PARTIE

I

La mère et l'enfant.

Madame,

« Pardonnez-moi d'avoir profité de la douleur qui vous absorbait toute pour exécuter à votre insu le portrait que je vous envoie. Pardonnez-moi parce que vous êtes bonne, je l'ai bien compris à vos larmes... et que, mère excellente comme vous devez l'être, vous excuserez plus facilement un malheureux auquel les conseils d'une mère ont fait défaut depuis son plus jeune âge.

A. Rigaut.

La lecture s'acheva dans un cri. Mais, faisant un suprême effort pour se contenir, elle redevenait subitement calme, et, parlant d'une voix brève, elle demanda :

— Vous connaissez le signataire de cette lettre ?

Le baron ne crut pas devoir poursuivre son innocent mensonge. En deux mots il la mit au courant des événements que le lecteur connaît déjà. Lorsqu'il eut terminé, elle lui demanda s'il s'avait où demeurait le peintre de l'église Saint-Marc.

— Non, répondit le baron ; mais peut-être la person-

ne qui a apporté ce tableau peut-elle nous renseigner...

— La baronne frappa sur un timbre placé sur la table devant elle.

— La personne qui vient d'apporter ce paquet, est-elle encore là ? demanda-t-elle au domestique qui avait répandu à son appel.

— Non, madame la baronne.

— Elle n'a pas dit d'où elle venait ?

— Non, madame la baronne, mais nous l'avons tous reconnu pour un chasseur de *l'Albergo di la Luna*...

— C'est bien, dit-elle en lui faisant signe qu'il pouvait sortir.

Et, sans laisser au baron non plus qu'à sa fille le temps de placer un mot.

— Mon ami, je vous en prie, courez sans retard à l'auberge qu'on vient de nommer, et tâchez de voir ce peintre...

— J'y vais immédiatement... répondit-il...

Aussitôt qu'il fut parti, la baronne de Saint-Clair appela une femme pour l'habiller en hâte...

— Tu sors, mère chérie, lui demanda sa fille... veux-tu que je t'accompagne...

— Non, merci, ma chère Marthe, je vais seulement jusqu'à Saint-Marc... Attends-moi, et prie Dieu, prie-le bien ardemment d'exaucer ta mère... ajouta-t-elle en déposant sur son front un baiser...

Et, s'élançant dehors, elle se mit à courir plutôt que marcher, en répétant sans cesse le nom qui signait les quelques lignes qu'elle lisait quelques instants auparavant.

— Rigaut ! Rigaut ! Si c'était lui ! Seigneur Dieu ! auriez-vous pitié de la pauvre mère !

Une déception inattendue était réservée au baron de

férieure, a déposé une proposition de loi tendant :

1° A conférer au jury, en matière criminelle, le droit d'accorder le bénéfice de la loi de sursis (loi Béranger);

2° A rendre cette loi applicable devant les conseils de guerre permanents en temps de paix.

L'élection de la Haute-Garonne

Le rapport de M. Cordelet sur les élections sénatoriales de la Haute-Garonne a été déposé sur le bureau du Sénat. Nous pouvons faire connaître un résumé des conclusions de ce document :

1° A l'unanimité moins cinq voix, le premier bureau conclut à l'annulation du bulletin troué, de sorte que le nombre des votants n'est plus que de 981 au lieu de 982, mais la majorité reste la même, soit 491.

2° A l'unanimité moins trois voix, le bureau déclare qu'un des bulletins — il y en avait deux — portant sur la liste Ournac le nom de M. Constans écrit à la plume et qui n'a pas été compté à M. Constans doit lui être compté.

Le rapporteur estime que deux bulletins portant aussi à la plume le nom de M. Constans devraient lui être comptés, mais la même majorité parmi les membres du premier bureau ne s'étant pas affirmée d'une façon aussi nette sur le second de ces bulletins, le rapporteur se borne à exprimer l'avis qu'il pourrait être compté, sans y insister autrement.

Mais le premier de ces bulletins suffit à assurer l'élection de M. Constans, par 492 voix. Aussi le rapport conclut-il à la validation de M. Constans, que, après tous les témoignages entendus, l'immense majorité du bureau reconnaît avoir été élu au second tour du scrutin.

La conférence sanitaire

Venise, 17 février.

La conférence internationale sanitaire a tenu aujourd'hui sa première séance, M. Bonin Longare, secrétaire d'Etat aux affaires étrangères, a souhaité la bienvenue aux délégués, au nom du roi; puis la conférence a réglé l'ordre de ses travaux et s'est ajournée à demain.

La peste dans l'Inde

Calcutta, 17 février.

Le gouvernement a annoncé qu'il avait interdit, dans tous les ports de l'Inde, l'embarquement des pèlerins venant de Bombay ou de Sindh. Tous ceux qui sont déjà arrivés à Bombay ou au Sindh, dans le but d'embarquer pour l'Arabie, sont immédiatement envoyés dans des campements et maintenus en observation jusqu'à ce que les autorités médicales aient déclaré que les risques de peste ont diminué. Les pèlerins seront alors renvoyés dans leurs foyers aux frais du gouvernement.

Nouvelles de Crète

Un télégramme de La Canée du 16 février, dit que l'officier de gendarmerie Al-

lier de l'hôtel pour gagner son appartement.

Sur le palier et dans l'antichambre, un va-et-vient inusité de domestiques et de gens de service le frappa; un porteur chargé d'une énorme malle le croisa, suivi d'un chasseur de l'hôtel, tenant en main de nombreux télégrammes, qui dégringola l'escalier avec la rapidité d'une flèche. Dans la pièce convertie en salon, le remue-ménage n'était pas moindre: c'était un véritable bouleversement, au point que le baron, en y pénétrant, crut s'être trompé de porte, tellement le désarroi qui régnait dans l'appartement en changeait l'aspect ordinaire. Ce n'était partout que paquets, valises, malles de toutes sortes, de toutes dimensions dans lesquelles les bonnes de l'hôtel, sous la direction intelligente de la femme de chambre de la baronne empilèrent les robes, les chapeaux, les toilettes étalées sur tous les meubles. Et toutes apportaient à ce travail l'activité dévorante que nécessite l'imprévu d'un départ précipité.

Le baron se fraya, tant bien que mal, un chemin au milieu de l'encombrement général du salon et, s'adressant à la femme de chambre de sa femme :

— Madame est-elle chez elle ? demanda-t-il.

— Madame et Mademoiselle sont dans leur appartement, répondit la soubrette. Madame m'a bien recommandé de prévenir Monsieur d'aller la rejoindre aussitôt qu'il rentrerait.

Il allait donc enfin avoir le mot de cette énigme.

Sans ajouter une nouvelle question, il laissa la femme de chambre continuer son méticuleux travail.

Dès qu'il entra dans la chambre de la baronne, celle-ci, qui écrivait en compagnie de sa fille, abandonna son travail pour venir à lui.

— Mon ami, dit-elle, nous quittons Venise ce soir

la-Akrotiri est allé inviter les insurgés à désarmer, et que le commandant des insurgés a refusé.

On annonce de Constantinople qu'à la suite de l'agression du cuirassé grec *Miaoulis*, le gouvernement turc voulait user de représailles, mais l'intervention des puissances a empêché une rupture diplomatique.

Toulon, 17 février.

Les cuirassés *Jauréguiberry* et *Carnot* sont entrés en armement définitif.

Les croiseurs *Chanzy* et *Latouche-Tréville*, de l'escadre de réserve, sont mis sur le pied d'armement.

Athènes, 17 février.

D'après une dépêche de Crète, le corps hellénique s'est emparé du fort Aghia et a pris quatre cents turcs, parmi lesquels une centaine de soldats.

Une dépêche directe de la Canée de 1 h. 40 du soir, annonce que l'amiral Canearo a communiqué au commandant grec Reineck les décisions des puissances concernant l'occupation.

Il lui a recommandé de renoncer à toute atteinte des ouvrages fortifiés. Il a ajouté que cette communication avait un caractère amical.

L'officier italien de gendarmerie, qui portait la lettre du gouverneur militaire, a rencontré l'avant-garde du corps hellénique à Frondia, près d'Halepa. Le colonel Vassos a refusé de répondre, déclarant que ses ordres étaient d'occuper l'île. *L'Hydra* et le *Myhali*, avec deux torpilleurs, croisent sur les côtes du Sud.

L'amiral Stamatellos est nommé chef des forces navales. Sur la Canée flottent les drapeaux des six puissances. En conséquence, le corps expéditionnaire ne pourra rien tenter contre la ville.

Athènes, 18 février.

Les dépêches reçues ce matin par le comité Crétois annoncent que le calme complet règne en Crète. Le colonel Vassos continue ses opérations, en vue de prendre possession de l'île, sauf Rethymno, Héracleion, Candie et la Canée. Il ne rencontre pas de résistance.

Aux Philippines

On télégraphie de Manille :

Le général Lachambre a occupé Santo-Domingo sans combat.

La colonne du général Barraquer, s'avancant sur Silang, s'est emparée à la baïonnette des positions retranchées des insurgés, sur la route d'Ymus.

Quatre cents rebelles ont été tués.

Les Espagnols ont eu vingt-six morts et soixante blessés.

Terrible Catastrophe

New-York, 18 février.

Un terrible malheur est arrivé dans un des théâtres de San-Francisco de Californie. Pendant une représentation, l'explosion d'une lampe a jeté dans le public une telle panique, par suite de la crainte d'un in-

même. Ne m'en veuillez pas de cette subite résolution et pardonnez-moi de ne pas avoir attendu votre retour pour donner les ordres nécessaires aux préparatifs de ce brusque départ.

Elle avait prononcé ces paroles d'une voix saccadée, en fixant sur son mari ses yeux brillants de fièvre... Celui-ci lança à la dérobée un coup d'œil du côté de sa fille qui lui fit un signe particulier.

— Vous n'avez pas à vous excuser, ma bien chère amie, répondit-il, et, d'ailleurs, n'était-ce pas moi qui, tout à l'heure encore, vous engageais à ne pas prolonger votre séjour ici plus longtemps... Je serai donc mal venu de m'étonner d'une résolution que j'ai provoquée moi-même...

— Vous seriez en droit néanmoins de la trouver un peu prompte...

— Je m'en garderais bien, persuadé que je suis que cette promptitude a une raison...

— Et une raison des plus graves pour moi... pour nous... C'est notre bonheur à tous qui est en jeu...

— Que voulez-vous dire... expliquez-vous.

Le timbre de voix de la baronne s'accroût encore davantage, vibrant d'une émotion plus forte.

— Je veux dire, dit-elle, que l'espoir est de nouveau revenu en moi, que Dieu vient de ranimer mon courage abattu... Et je sens au fond de mon âme que cette fois mon espérance ne sera pas vaine...

Est-ce que les pires souffrances ne doivent pas avoir une fin !

En l'entendant parler, sa fille vint à elle.

— Puissiez-vous dire vrai, chère mère bien-aimée, lui dit-elle en l'entourant affectueusement de ses bras.

— Ecoutez-moi donc, fit-elle en s'asseyant entre son

marie, qu'il s'est produit un désordre épouvantable sur la scène et dans la salle; tout le monde a voulu fuir, on s'est écrasé à toutes les issues et l'on assure que 300 spectateurs et 36 acteurs ont trouvé la mort dans cette catastrophe.

CHRONIQUE LOCALE ET RÉGIONALE

ÉLECTIONS LÉGISLATIVES DU 28 FÉVRIER

CANDIDATS

MM. Costes, maire de Cahors.

Munin-Bourdin, avocat.

Valette, Jacques, rédacteur au *Télégramme*.

Monsieur l'abbé Magne adresse aux électeurs de la 1^{re} circonscription de Cahors la circulaire suivante :

Monsieur,

J'avais dit, dans la *Croix du Lot*, que c'était à Monsieur Munin-Bourdin à porter encore une fois, le drapeau de l'ordre contre le radicalisme.

Je n'ai jamais changé d'idée à cet égard.

Si donc j'ai posé après coup ma candidature aux élections législatives du 28 février, c'est pour répondre à l'invitation de certains de ses amis et des miens qui, en voyant la puissante organisation du parti radical, ont pensé que nos *deux forces* unies triompheraient plus facilement de l'ennemi commun.

Monsieur Munin-Bourdin n'a pas été de cet avis. Il croit qu'il est assez fort, à lui seul, pour renverser M. Costes.

Je n'ai donc qu'à retirer ma candidature et j'avoue que je n'éprouve aucune peine à le faire attendu que les questions de personnes ne sont rien pour moi et que je vise surtout, comme je l'ai toujours dit, au succès de la bonne cause.

J'ajoute que certains renseignements venus de Paris et qui ont trait à la politique générale, n'ont fait que me confirmer dans cette résolution.

Au reste, j'ai des raisons de croire, après des explications que j'ai eues avec Monsieur Munin-Bourdin, que sa profession de foi donnera aux républicains catholiques les garanties qu'ils ont le droit d'attendre de leurs candidats.

C'est dans cet espoir que je n'hésite pas à prier tous mes amis de transporter sur Monsieur Bourdin les voix qu'ils se proposaient de me donner à moi-même.

G. MAGNE, Conseiller municipal.

Nous venons de lire dans la *Démocratie*

mari et son enfant...

Au même instant, deux coups frappés à la porte interrompirent son récit avant même qu'elle ne l'eut commencé.

— Qu'est-ce ? Que voulez-vous, fit le baron impatienté à l'employé qui se présentait.

— Je venais prendre les ordres de Mme la baronne au sujet des bagages...

— C'est juste, dit celle-ci, la précipitation de notre départ ne nous permet pas d'emporter avec nous la totalité de nos bagages, et force m'est de laisser à l'hôtel quelques malles pour y renfermer certains objets qui ne sont pas prêts. Permettez-moi donc, mon ami, ajouta-t-elle en se tournant vers le baron de Saint-Clair, de donner les ordres nécessaires pour que ces malles me soient réexpédiées directement...

— Faites, ma chère amie, répondit son mari.

— Ma femme de chambre vous a dit combien de malles elle laissait ici ?

— Oui, madame la baronne... trois malles suffiront, paraît-il, pour renfermer les objets dont elle m'a donné la liste...

— C'est bien; dès que ces objets vous seront parvenus, vous expédiez, par grande vitesse, les trois malles à l'adresse que je vais vous donner.

L'employé tira son calepin et écrivit sous sa dictée.

— M. le comte et Mme la comtesse de Limeray, château de Limeray, près Tours, France.

L'intendant s'inclina sans mot dire et sortit.

— J'ai cru inutile, fit alors la comtesse de Limeray, de conserver plus longtemps un incognito qui n'a plus de raison d'être, puisque nous rentrons en France; ne m'approuvez-vous pas ?

du Lot, nouvel organe opportuniste de M. Munin-Bourdin, la profession de foi de ce candidat.

Nous la publierons dans notre prochain numéro.

Nos Députés

Dans la séance du 15 février, M. Rey, député du Lot, a défendu devant la Chambre un amendement ainsi conçu :

« A partir du 1^{er} janvier 1897, l'Etat contribuera, conformément au barème B de la loi sur l'assistance médicale, au paiement de toutes pensions annuelles d'au moins 90 fr. et de 200 fr. au plus, constituées par le département ou la commune ou les deux réunis, en faveur de toute personne de nationalité française, privée de ressources, incapable de subvenir par son travail aux nécessités de son existence, et soit âgée de plus de 70 ans, soit atteinte d'une infirmité ou d'une maladie incurable, sans que le nombre des pensions auxquelles devra contribuer l'Etat puisse dépasser par département deux pour mille de sa population. »

BAL DE CHARITÉ

DU 24 FÉVRIER

1^{re} LISTE DE SOUSCRIPTION

MM.	
Le Préfet du Lot,	50f
Marcot, colonel, commandant le 7 ^e régiment d'infanterie,	10
Costes, maire de Cahors,	10
Talou, sénateur,	10
Delpont, conseiller général,	10
Relhié, id.	10
Agié, négociant,	10
Aladel, id.	10
Alazard, marchand de cuirs,	10
Andlauer, directeur des Tabacs,	10
Aubertin, inspecteur de l'enregistrement,	10
Aubran, négociant,	10
Ausset, docteur médecin,	10
Bach, négociant,	10
Baker, dentiste,	10
Bazin, directeur de la Banque de France,	10
Bergot, ingénieur en chef des ponts et chaussées,	10
Bernadac, maître d'hôtel,	10
Besse, avocat,	10
Billières, René, avoué,	10
Billières, ancien avoué,	10
Biro-Letourneux, conservateur des hypothèques,	10
Boisse, chef de division à la préfecture du Lot,	10
Bon, avoué,	10
Bouisset, juge,	10
Bousquet, avocat,	10
Bouyssou, surnum. d'enregist.	10
Bramel Joseph, banquier à Cajarc,	10
Bramel Louis, percepteur à Assier,	10
Bro, chef de division à la préfecture,	10
Bruel Gabriel, banquier à Cahors,	10
Bruel, propriétaire à Souillac,	10
Brumaud des Allées, contrôleur des contributions directes,	10

— En effet, ma chère Angèle, dit le comte Tristan. Vous savez d'ailleurs que c'est sur votre désir que nous avons pris l'habitude de voyager sous un nom supposé.

— Oui, j'espérais toujours, par cet innocent stratagème, passer inaperçue auprès de ceux qui pouvaient avoir intérêt à se méfier de nous... Aujourd'hui cette précaution est inutile, car, ainsi que je vous le disais tout à l'heure, j'ai la conviction que mon fils, mon bien-aimé André est vivant, et que c'est lui qui a signé ce portrait...

De la main elle désigna le tableau envoyé dans la journée à l'hôtel...

— Mais qui peut vous faire supposer que cet inconnu ?... demanda le comte en essayant de calmer la surexcitation qui agitait de plus en plus la malheureuse mère...

— Je ne saurais l'expliquer, dit-elle. Mais je sens que je ne me trompe pas... et que ce jeune homme, qui n'a plus sa mère... car vous le savez, il l'a écrite... fit-elle en ouvrant encore pour le relire le billet qui accompagnait l'envoi.

— C'est juste, fit le comte, et, par une coïncidence étrange, le prénom même dont est signé le billet est celui de notre pauvre enfant... Mais le nom de Rigout n'a aucun rapport avec...

— Qu'importe, interrompit brusquement Angèle... Je vous dis, moi, que ce peintre est l'enfant bien-aimé que je pleure depuis si longtemps... l'enfant qui m'a été volé et que nous en aurons la preuve...

(A suivre)

Brunies, conseiller municipal, 10
Cagnac, id., 10
Caillaud, vérificateur des Tabacs, 10
(A suivre.)

Conseil municipal de Cahors

Le conseil municipal de Cahors se réunira samedi, 20 courant, à 8 heures du soir, à l'hôtel de ville.

Lettres de félicitations

M. l'inspecteur d'Académie vient d'adresser des lettres de félicitations à Mmes Brunet et Salon, institutrices adjointes à l'école de la rue Fénelon, à Cahors, pour leur zèle professionnel et les excellents résultats qu'elles obtiennent dans leur classe.

Les cours d'adultes

Il sera décerné cette année des prix spéciaux aux instituteurs et institutrices publics qui auront donné l'enseignement aux adultes avec le plus de zèle et de succès.

Ces prix consistent en médailles accompagnées d'une somme variant de 100 à 300 fr. Le nombre des prix est ainsi établi : 20 médailles de vermeil avec prime de 300 fr. ; 40 médailles d'argent avec prime de 200 fr. ; 60 médailles de bronze avec prime de 100 francs.

Le monument du président Carnot

M. Ernest Carnot, député, fils du regretté président, vient d'adresser à M. le docteur Cadiergues, maire de Lacapelle-Marival, la lettre suivante pour le remercier de son initiative :

Paris, le 5 février 1897.

Monsieur le maire,
Je m'empresse de vous accuser réception de votre lettre du 1^{er} février, par laquelle vous m'informez que le conseil municipal de Lacapelle a décidé l'érection d'un monument consacré à la mémoire du président Carnot.

Je tiens à vous dire combien nous sommes touchés des sentiments que vous voulez bien exprimer et vous prie d'être auprès des membres du conseil municipal de Lacapelle l'interprète de nos vifs remerciements.

Je vous prie d'agréer, monsieur le maire, l'expression de mes sentiments les plus distingués.

Ernest CARNOT.

Caisse nationale postale d'épargne

Opérations effectuées dans le département du Lot pendant le mois de janvier 1897

Versements reçus de 1189 déposants, dont 98 nouveaux	216,793 01
Remboursements à 429 déposants, dont 89 pour solde	130,810 78
Excédent des versements	85,982 23

Le Directeur des Postes et des télégraphes, DARDENNE.

Exposition universelle de Paris en 1900

Le comité départemental d'admission à l'Exposition universelle de Paris en 1900, s'est réuni à l'hôtel de la préfecture le 13 février courant, pour procéder à l'élection de son bureau.

Ont été élus :
Président : M. Dufour, directeur de la Ferme-Ecole du Montat.

Vice-présidents : MM. Duphénieux, conseiller général à Cajarc ; Cabanès, pharmacien à Gourdon.

Assesseurs : MM. Relhié, conseiller général à Cahors ; Delpont, conseiller général à Cahors ; Grimal, conseiller général à Cahors ; Cayla Henri, entrepreneur de transport ; Calmon, professeur de dessin, sculpteur ; Rodolosse, architecte départemental ; Cayla, président du tribunal de commerce ; Pagès, vétérinaire, conseiller d'arrondissement ; Valette, conseiller d'arrondissement ; Longpuech, conseiller général à Figeac ; Pradelle, ingénieur à Larnagol ; Lajugie, distillateur à Figeac ; Mirret, directeur de l'asile de Leyme ; Longuet, fabricant d'objets en ciment à Capdenac ; Bruel, Banquier à Souillac ; Laplaine, conseiller général à Martel ; Dubouquet, président du comice agricole de Vayrac ; Latour, négociant à Labastide-Murat ; Bergougnot, ancien maire de Gramat.

Secrétaires : MM. Guiraudies-Capdeville, ancien chef de division ; Daynard, directeur de la succursale du Crédit foncier ; Laur, vétérinaire départemental.

Réservistes ayant 4 enfants

Les réservistes, pères de 4 enfants vivants y compris les hommes des services

auxiliaires, passent de droit dans l'armée territoriale dès qu'ils ont justifié de leur situation.

Ils changent dès lors de classe de mobilisation et marchent avec la plus jeune classe de l'armée territoriale jusqu'à l'époque où elle est libérée du service.

Ils sont ensuite inscrits sur un contrôle spécial jusqu'à ce qu'ils aient complété leurs 25 ans de service.

Le passage dans l'armée territoriale des réservistes pères de 4 enfants est définitif et n'est pas révoqué par suite de décès ultérieurs pouvant survenir parmi ces enfants.

Revue d'appel en 1897

Sont convoqués par le présent avis à une revue d'appel :

1^o Les hommes de la réserve de l'armée territoriale de la classe 1876 ;

2^o Les hommes classes dans les services auxiliaires des classes 1894, 1890, 1886 et 1876.

En conséquence, et sans autre avis, ils se rendront munis de leur livret individuel sur la place de la Mairie du chef-lieu de canton dans lequel ils résident aux jours et heures fixés pour la réunion du conseil de révision, par les affiches indiquant l'itinéraire de ce conseil.

Manœuvres spéciales

Le général Billot a décidé que des voyages d'état-major de corps d'armée seront exécutés, cette année, dans les 1^{re}, 2^e, 3^e, 6^e, 9^e, 10^e, 12^e, 13^e, 14^e, 15^e, 16^e, 17^e et 19^e régions de corps d'armée et dans le gouvernement militaire de Paris.

Dans tous les corps d'armée, sauf le 6^e les divisions d'infanterie exécuteront deux manœuvres avec cadres de division de réserve.

Le 6^e corps est désigné pour l'exécution de cinq manœuvres avec cadres de divisions de réserve et une manœuvre avec cadres de brigade (83^e brigade).

Les sept divisions de cavalerie et les six arrondissements d'inspection permanente de cavalerie exécuteront chacun une manœuvre avec cadres de division.

La brigade régionale d'infanterie de Lyon exécutera une manœuvre avec cadres de brigade.

SOCIÉTÉ DES ÉTUDES DU LOT

Séance du 8 février

Présidence de M. de Laroussilhe, président semestriel

Parmi les publications reçues, M. le secrétaire général signale dans le *Bulletin historique et archéologique* envoyé par le Ministre de l'Instruction publique, une communication de notre collègue M. Louis Combarieu, relative à la panique qui se produisit en 1789 à Castelnau-Montriat, comme dans presque toute la France. Ce fait est consigné dans un ancien registre paroissial conservé aux archives communales de Castelnau. M. le curé Delclaux est l'auteur de ce récit, remarquable par l'abondance et la précision des détails.

M. Greil lit, au nom de M. l'abbé Taillefer, le résumé d'un testament fait en 1480 par noble homme Bertrand de St-Géry, Donzel de Montcuq, etc., dans lequel sont mentionnés divers usages locaux peu connus.

M. le secrétaire archiviste dépose une copie, coloriée par M. Calvet, des armoiries contenues dans le manuscrit de Guion de Malleville : *Les Ebats en pays de Quercy*, qui seront publiés prochainement.

Foire du 13 février

La foire de samedi dernier a été assez importante.

Les cours des bestiaux et des denrées ont été les suivants :

Bœufs gras, vendus de 32 à 34 fr. les 50 kil. ; attelages de 400 à 800 fr. la paire ; porcs gras, de 28 à 31 fr. les 50 kil. ; moutons gras, de 0,65 à 0,70 le kil ; brebis pour l'élevage, de 20 à 30 fr. la pièce.

Halle. — Blé en vente 300 hectolitres, vendus 285, prix moyen 20 fr. l'hectolitre ; maïs en vente 220 hectolitres, vendus 205, prix moyen 10 fr. l'hectolitre ; pommes de terre, de 3 à 4 fr. les 80 litres.

Volailles grasses, 0,80 le 1/2 kil. ; dinde, 0,60 le 1/2 kilo. ; œufs, 0,70 la douzaine ; truffes de 3 à 4 fr. le 1/2 kil.

Conseil municipal de Gourdon

Séance du 11 février

Il a été lu en séance un rapport de M. Brassot, ingénieur hydrographe à Poitiers, chargé par la municipalité des nouvelles études au sujet du projet d'adduction d'eau. Il résulterait de ce rapport qu'il existe-

rait à Janis et à Fontanges un volume d'eau très suffisant pour alimenter la ville. La configuration du terrain ne laisserait pas de doute à ce sujet ; mais il se pourrait qu'on fût obligé d'approfondir les fouilles pour faire jaillir une nappe d'eau relativement considérable.

M. Brassot évaluerait, d'après l'examen qu'il a fait, très superficiel encore, la dépense à 165.000 francs environ.

La population se demande avec anxiété à quelle époque toutes ces études, fort coûteuses d'ailleurs, pourraient avoir une issue profitable.

Le conseil alloue une subvention de 30 fr. aux organisateurs du concours de cassage de noix, dont l'époque vient d'être fixée au dimanche 14 mars.

Il vote un crédit de pareille somme de 30 fr. pour associer la commune à la souscription ouverte pour l'érection d'une statue au contre-amiral Verninac, à Souillac.

Le conseil demande l'achèvement des travaux d'alignement de l'avenue Cavaignac. Quelques rares maisons seulement sont encore en saillie.

L'assemblée vote, en principe, la contribution qui pourrait incomber à la commune dans cette dépense.

Mauroux

Le *Journal Officiel* publie un décret portant dissolution du conseil municipal de Mauroux.

St-Chamarand

Le sieur Pradel, cultivateur à St-Chamarand, s'est suicidé en se jetant dans un puits.

Cahus

La petite Bordes, de Cahus, âgée de onze mois, est tombée dans le feu pendant l'absence de ses parents, et s'est affreusement brûlée la tête. Son état est grave.

Montfaucon

Lundi, vers deux heures, Jean Combarieu, âgé de cinquante-huit ans, carillonneur à Sènièrgues, commune de Montfaucon, a été trouvé mort dans un champ situé à 1.500 mètres de son domicile. Son corps ne portait aucune trace de violence.

Martel

Ces jours derniers et pendant son absence pour le service, un vol de linge a été commis au préjudice du nommé Payrade, chauffeur à la compagnie d'Orléans, demeurant à St-Denis-près-Martel.

Les divers effets volés sont estimés à la somme de 65 fr.

Les auteurs de ce vol sont encore inconnus.

Une enquête a été ouverte par la gendarmerie de Martel ; espérons qu'elle fera découvrir les coupables de ce vol audacieux.

Si vos enfants sont pâles, manquent d'appétit et ont les glandes du cou engorgées, s'ils sont sujets à des éruptions de la peau, de la tête et du visage, ayez recours au *Sirope de Raifort iodé de Grimault et Cie*, préparé à froid, le dépuratif par excellence.

THÉÂTRE DE CAHORS

Direction DUPRÉ

Vendredi 19 février 1897

LES HUGUENOTS

Grand Opéra en 5 actes, mus. de Meyerbeer

Orchestre

Musique du 2^{me} de ligne

PROGRAMME des 19 et 21 Février 1897

De 3 à 4 heures

St-Nazaire (Allegro)	Courtois.
La Dame de Pique (Ouverture)	Suppé.
Vie d'Artiste (Valse)	Strauss.
Mascarade (airs de ballet)	Lacôme.
Marche Lorraine	Ganne.

Causerie de M. Barbier

La Conférence de M. Barbier, agrégé des lettres, professeur de rhétorique au Lycée Gambetta, sur *l'Avenir de la Poésie*, vient de paraître en une élégante plaquette de 30 pages, in-16 carré, tirée à un petit nombre d'exemplaires. La brochure est mise en vente au prix de 1 fr., payable en timbres ou bons de poste.

Adresser les demandes à l'auteur, M. Barbier, 3 rue de la Liberté, à Cahors.

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

Fêtes du Carnaval 1897

Billets d'Aller et Retour à prix réduits

A l'occasion des Fêtes du Carnaval, les Billets d'Aller et Retour à prix réduits, prévus par le Tarif spécial G. V. n° 2, qui seront délivrés les Samedi gras, Dimanche, Lundi et Mardi gras (27 et 28 février, 1^{er} et 2 mars), seront valable pour le retour jusqu'aux derniers trains de la journée du mercredi des Cendres (3 mars).

Ces billets conserveront leur durée de validité lorsqu'elle expirera après le 3 mars.

UNE INSTITUTION LIBRE DE LIMOGES

demande un **INSTITUTEUR** pour entrer en fonction de suite. — Ecrire au Journal.

FAITS DIVERS

Arrestation d'un capitaine

Dimanche soir, à 5 heures, un capitaine de gendarmerie de Clermont-Ferrand, agissant en vertu d'ordres de l'autorité militaire, a mis en état d'arrestation le capitaine A..., commandant la 3^e compagnie d'ouvriers d'artillerie, casernée aux Gravanches. Le capitaine A... est accusé de détournements en argent et matériel. Il a été dénoncé par deux soldats arrêtés dernièrement.

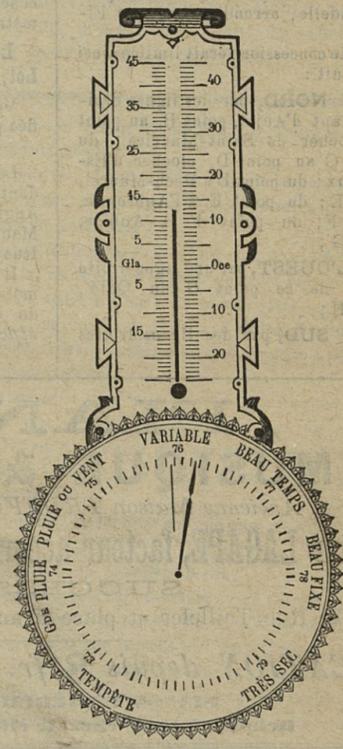
Volé par un lièvre

M. M..., cultivateur à Montmagny (Seine-et-Oise), vient d'être victime d'une singulière mésaventure. Jeudi soir, comme il venait de toucher une somme de 765 francs, montant du prix de la vente d'un cheval, il perçut un bruit insolite en passant près d'une de ses vignes. Il s'approcha et remarqua bientôt un magnifique lièvre pris dans un collet. Il s'empara du lièvre qui se débattit de façon désespérée.

Voyant l'animal sur le point de lui échapper, M. M... eut l'idée de lui enrouler autour du cou les longs cordons de sa bourse de cuir qui renfermait l'argent. Fâcheuse idée, car d'un bond le lièvre lui échappa, emportant et la bourse et la vie... sauve.

Il va sans dire que la bourse et les 765 francs n'ont pu être retrouvés.

Les symptômes d'un rhume sont en général fièvre et courbature, puis toux rauque et expectoration abondante. 2 à 4 Capsules de *Quinine de Pelletier* auront raison de la fièvre, et quelques cuillerées de *Sirope phéniqué de Vial* supprimeront la toux et l'expectoration.



Baro-Thermomètre

Température minima du jour : 0.
Id. maxima de la veille : 15,8
Hauteur d'eau tombée la veille exprimée en millimètres : 0.

Bibliographie

LIBRAIRIE DE FIRMIN DIDOT ET C^{ie}
56, RUE JACOB, A PARIS

**LA
MODE ILLUSTRÉE**

JOURNAL DE LA FAMILLE

Sous la direction de Mme EMMELINE RAYMOND

La *Mode illustrée*, tout en restant ce qu'elle a été jusqu'ici avec tant de succès, c'est-à-dire le journal par excellence des travaux utiles et des tableaux d'agrément, fait actuellement paraître, avec chaque numéro, sans augmentation de prix, un supplément consacré à des romans illustrés, choisis de façon à intéresser tous les membres de la famille; les 52 numéros qu'elle publie chaque année contiennent plus de 2,000 dessins de toutes sortes : dessins de modes, de tapisserie, de crochet, de broderie, plus 24 feuilles contenant les patrons en grandeur naturelle de tous les objets constituant la toilette, depuis le linge jusqu'aux robes, manteaux, vêtements d'enfants, etc.

Le public n'est pas contraint à s'abonner pour l'année entière; il peut s'abonner à l'essai pour trois mois.

Un numéro spécimen est adressé à toute personne qui en fait la demande par lettre affranchie.

On s'abonne en envoyant un mandat sur la poste à l'ordre de MM. FIRMIN-DIDOT ET C^{ie}, rue Jacob, 56, à Paris. On peut aussi envoyer des timbres-poste en ajoutant un timbre pour chaque trois mois et en prenant le soin de les adresser par lettre recommandée.

Prix pour les départements : 1^{re} édition : 3 mois, 3 fr. 50; 6 mois, 7 fr.; 12 mois, 14 fr. — 4^e édition, avec une gravure coloriée chaque numéro : 3 mois, 7 fr.; 6 mois, 13 fr. 50; 12 mois, 25 fr.

S'adresser également, soit aux bureaux de poste, soit aux libraires des départements.

JOURNAL DES DEMOISELLES et *Petit Courrier des Dames*, édition bi-mensuelle, couverture verte, 14, rue Drouot, Paris; paraissant le 1^{er} et le 15 de chaque mois.

C'est le véritable journal de famille, s'adressant aussi bien à la jeune fille qu'à la mère, et réunissant le côté littéraire, instruc-

tif et moral, au côté pratique des travaux d'intérieur.

Cette édition, la plus complète, la plus utile et la moins chère des publications de ce genre, s'adresse aux personnes ayant besoin d'un grand nombre de modèles de Patrons de toutes sortes et désirant avoir sur la mode et les toilettes des renseignements plus complets que ceux contenus dans l'édition bi-mensuelle chamois.

On an : Paris, 16 fr.; départements, 19 fr.; union postale, 22 fr.

Indépendamment des 48 pages de texte et des annexes de l'édition chamois, elle donne en outre : 1^o 18 gravures coloriées de modes, de travaux de fantaisie ou d'ameublement; 2^o 6 albums d'ouvrages de fantaisie; 3^o Environ 100 Patrons découpés et imprimés; 4^o feuille de broderies pour lingerie. On a ainsi reçu, à la fin de l'année : 36 gravures coloriées de Modes et de travaux, environ 200 patrons découpés et imprimés, musique, 12 planches de tapisserie ou petit travail en couleurs, 18 albums de travaux contenant environ 100 dessins de broderies et modèles, alphabets, imitations de peintures ou d'aquarelles, calendriers, abat-jour, cartonnages, etc.

On s'abonne pour un an à partir du 1^{er} de chaque mois. Envoyer un mandat de poste à l'ordre du directeur du journal 14, rue Drouot. Envoi gratuit d'un numéro spécimen.

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

Billets d'aller et retour de famille, pour les stations thermales, hivernales et balnéaires des Pyrénées et du Golfe de Gascogne.

Arcachon, Biarritz, Dax, Pau, Salies-de-Béarn.

Tarif spécial G. V. n^o 106 (Orléans)

Des billets de famille de 1^{re}, 2^e et 3^e classes, comportant une réduction de 20 à 40 0/0, suivant le nombre des personnes, sont délivrés toute l'année, à toutes les gares du réseau d'Orléans, pour les stations thermales, hivernales et balnéaires du Midi, sous condition d'effectuer un parcours minimum de 300 kilomètres

(aller et retour compris), et notamment pour : Arcachon, Biarritz, Dax, Guéthary (halte), Hendaye, Pau, Saint-Jean-de-Luz, Salies-de-Béarn, etc.

Durée de validité : 33 jours, non compris les jours de départ et d'arrivée.

Pour plus amples renseignements, consulter le *Livret-Guide* de la Compagnie, dont l'envoi gratuit est fait sur demande adressée à l'Administration centrale, 1, place Valhubert, Paris.

Excursions aux Stations thermales et hivernales des Pyrénées et du Golfe de Gascogne.

Arcachon, Biarritz, Dax, Pau, Salies-de-Béarn, etc.

Tarif spécial G. V. n^o 106 (Orléans)

Des billets d'aller et retour, avec réduction de 25 0/0 en 1^{re} et de 20 0/0 en 2^e et 3^e classes sur les prix calculés au tarif général d'après l'itinéraire effectivement suivi, sont délivrés, toute l'année, à toutes les stations du réseau de la compagnie d'Orléans, pour les stations hivernales et thermales du réseau du Midi, et notamment pour :

Arcachon, Biarritz, Dax, Guéthary (halte), Hendaye, Pau, Saint-Jean-de-Luz, Salies-de-Béarn, etc.

Durée de validité : 25 jours, non compris les jours de départ et d'arrivée.

Pour plus amples renseignements, consulter le *Livret-Guide* de la Compagnie, dont l'envoi gratuit est fait sur demande adressée à l'Administration centrale, 1, place Valhubert, Paris.

Voyages dans les Pyrénées

La compagnie d'Orléans délivre toute l'année des Billets d'excursion comprenant les trois itinéraires ci-après, permettant de visiter le centre de la France, les stations thermales et balnéaires des Pyrénées et du Golfe de Gascogne.

1^{er} itinéraire

Paris, Bordeaux, Arcachon, Mont-de-Marsan, Tarbes, Bagnères-de-Bigorre, Montréjeau, Bagnères-de-Luchon, Pierrefitte-Nestalas, Pau, Bayonne, Bordeaux, Paris.

2^e itinéraire

Paris, Bordeaux, Arcachon, Mont-de-Mar-

seu. Tarbes, Pierrefitte-Nestalas, Bagnères-de-Bigorre, Bagnères-de-Luchon, Toulouse, Paris. (via Montauban-Cahors-Limoges, ou via Figeac-Limoges).

3^e itinéraire

Paris, Bordeaux, Arcachon, Dax, Bayonne, Pau, Pierrefitte-Nestalas, Bagnères-de-Bigorre, Bagnères-de-Luchon, Toulouse, Paris (via Montauban-Cahors-Limoges ou via Figeac-Limoges).

Durée de validité : 30 jours. Prix des billets : 1^{re} classe 163 fr. 50 — 2^e classe 122 fr. 50.

Pour plus amples renseignements, consulter le *Livret-Guide* de la Compagnie, dont l'envoi gratuit est fait sur demande adressée à l'Administration centrale, 1, place Valhubert, Paris.

EXCURSIONS

En Touraine, aux Châteaux des bords de la Loire et aux Stations balnéaires de la ligne de Saint-Nazaires au Croisic et à Guérande.

1^{er} itinéraire

1^{re} classe 86 fr. — 2^e classe 63 fr. — Durée 30 jours.

Paris — Orléans — Blois — Amboise — Tours — Chenonceaux, et retour à Tours — Loches et retour à Tours — Langeais — Saumur — Angers — Nantes — Saint-Nazaire — Le Croisic — Guérande, et retour à Paris, via Blois ou Vendôme, ou par Angers, via Chartres, sans arrêt sur le réseau de l'Ouest.

2^e itinéraire

1^{re} classe 54 fr. — 2^e classe 41 fr. — Durée 45 jours.

Paris — Orléans — Blois — Amboise — Tours — Chenonceaux, et retour à Tours — Loches et retour à Tours — Langeais, et retour à Paris, via Blois ou Vendôme.

Ces billets sont délivrés toute l'année, à Paris, à la gare d'Orléans (quai d'Austerlitz) et aux Bureaux succursales de la Compagnie, et à toutes les gares et stations du réseau d'Orléans, pourvu que la demande soit faite au moins trois jours à l'avance.

Pour plus amples renseignements, consulter le *Livret-Guide* de la Compagnie dont l'envoi gratuit est fait sur demande adressée à l'Administration centrale, 1, place Valhubert, Paris.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFECTURE DU LOT

**DEMANDE
en concession de mines**

AVIS

Par une pétition, en date du 6 Novembre 1896, M^{me} veuve Brunet, née Antoinette Delphine Célébrand, domiciliée à Anglars, sollicite une concession de mines d'or, argent, plomb et tous métaux connexes sur le territoire des communes d'Anglars, de Lacapelle-Marival, Saint-Maurice, Espeyroux, Leyme, Aynac, Ruyres et Rudelle, arrondissement de Figeac.

Cette concession serait limitée ainsi qu'il suit :

AU NORD, par des lignes droites allant d'Aujal, point B, au point C, clocher de Saint-Maurice; du point C au point D, clocher d'Espeyroux; du point D à Pech-Maurel, point E; du point E à l'Aubrespic, point F; du point F à Aubiac, point G;

A L'OUEST, par une ligne droite allant de ce point G au Quié, point H;

AU SUD, par des lignes droites

allant de ce point H au Terral, point I; du point I au point J, clocher de Lacapelle-Marival; du point J au point K, intersection du chemin du Bourg à Bouzel et du chemin d'Isserte à Betille; du point K au point A, intersection du chemin du Bourg à Bouzel et du chemin de Bresson à St-Céré;

A L'EST, par une ligne droite allant de ce point A au point B, point de départ;

Les dites limites renfermant une étendue superficielle de trente-sept kilomètres carrés.

La pétitionnaire offre aux propriétaires des terrains sous lesquels les travaux d'extraction s'étendraient une redevance tréfoncière de dix centimes par mètre cube de minerai livré aux ateliers d'enrichissement et de traitement.

A la demande est annexé un plan, en triple expédition et sur une échelle de 10 millimètres pour 100 mètres de la concession sollicitée.

Le Préfet du département du Lot,

Vu la loi du 21 avril 1810, modifiée par la loi du 27 juillet 1880,

ARRÊTE :

Le présent avis sera affiché pendant deux mois à Cahors, Figeac, Anglars, Lacapelle-Marival, Saint-Maurice, Espeyroux, Leyme, Aynac, Ruyres et Rudelle.

Il sera inséré deux fois, et à un mois d'intervalle, dans les journaux du département et dans le *Journal officiel*.

Il sera publié dans les communes ci-dessus désignées, devant la porte de la maison commune et des églises, à la diligence des maires, à l'issue de l'office, un jour de dimanche, au moins une fois par mois pendant la durée des affiches.

La pétition et les plans sont déposés à la Préfecture, où le public pourra en prendre connaissance pendant la durée de l'enquête, en vue des oppositions et des demandes en concurrence auxquelles la demande actuelle pourrait donner lieu.

Cahors, le 18 février 1897.

P. Le Préfet du Lot,

Le secrétaire général délégué,
LUCIEN DAUCHEZ.

**CERTIFICAT D'AFFICHE
et de publication**

Le Maire de la commune de..... certifie :

1^o Avoir fait afficher le présent avis pendant deux mois consécutifs, du..... au.....

2^o L'avoir fait publier, tant à la porte de la mairie qu'à celle d.... église...., à l'issue de l'office les dimanches.....

Le..... 1897.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

ANNUAIRE

OFFICIEL

DU

DÉPARTEMENT DU LOT

1897



SE TROUVE :

CHEZ TOUS LES LIBRAIRES, A CAHORS

CAHORS

IMPRIMERIE L. LAYTOU, 34, RUE DU LYCÉE

1897

**PIANOS
MUSIQUE & ORGUES**

Ancienne Maison TRUFFIER, fondée en 1852

Arthur LAGAPE, facteur-accordeur de Pianos & Orgues

SUCCESSEUR

2, Rue Taillefer et place Francheville, 40, Périgueux

LOCATION depuis 8 fr. par mois à l'année

PIANOS ENTièrement NEUFS

Rendus franco chez le client. Accord gratuit

Vente, Location, Échange, Accords, Réparations

Pour tous renseignements, s'adresser chez M. VIGOUROUX, Organiste de la Cathédrale et professeur de piano, Rue Clément-Marot, CAHORS

LE GOURMET

REVUE DE CUISINE PRATIQUE

Abonnement pour un an :

France..... 5 fr.

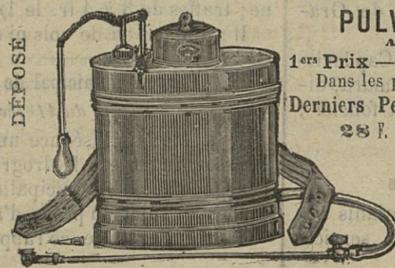
Etranger..... 6 fr.

On s'abonne sans frais dans tous les Bureaux de poste.

Bureaux : 12, rue Turbigo, Paris

Le propriétaire-gérant : LAYTOU.

DEPOSÉ



PULVÉRISATEUR-DEPEYRE

A pompe directe et air comprimé

1^{er} Prix — Hors Concours — Médailles d'Or

Dans les principaux Centres viticoles de France

Derniers Perfectionnements. Appareil garanti

28 F. CUIVRE JAUNE — 32 F. CUIVRE ROUGE

F. DEPEYRE, Inventeur-fabricant

Chevalier du Mérite Agricole

18, Boulevard Gambetta, à Cahors (Lot)

NOTA. — Vu le grand nombre de demandes prière de se faire inscrire au plus tôt.